



Formulaire de demande de carnet de pèlerin (ou credencial)

À remplir et à joindre à votre règlement de 7,50 € par carnet

soit 5 € le carnet plus 2,50 € de frais de port

par chèque à l'ordre de : ACSJOccitanie

La délivrance du carnet du pèlerin, document personnel et nominatif, est un contrat moral et personnel établi entre le bénéficiaire, l'association et les accueillants rencontrés tout au long du chemin.

Ce « carnet de pèlerin » est seulement destiné aux pèlerins à pied, bicyclette ou cheval, qui désirent faire leur pèlerinage dans une démarche spirituelle sans nécessairement se situer dans une attitude de foi chrétienne.

Il a pour objectif d'identifier le pèlerin. Il ne donne aucun droit, il sert deux objectifs :

1) l'accès aux refuges qui offrent l'hospitalité du Chemin. Ces refuges ne sont pas gratuits, il convient de laisser une obole même à ceux qui ne demandent rien.

2) l'obtention de la « Compostelle » à la Cathédrale de Compostelle (qui est l'authentification de l'accomplissement du pèlerinage effectué dans une démarche chrétienne).

Il est nécessaire de respecter le règlement des refuges de Pèlerins et d'y faire preuve de simplicité, de propreté et de respect fraternel du bien-être des autres.

DEMANDEUR

Civilité : Mme M.

Nom* : Prénom* :

Adresse* : Code postal* :

Ville* : Pays* : Nationalité* :

Courriel :

ITINÉRAIRE ENVISAGÉ*

Date de départ :

Mode de déplacement : à pied à vélo autre à préciser :

Lieu de départ prévu : Itinéraire choisi :

*** tous les renseignements demandés sont nécessaires pour établir le carnet de pèlerin**

Date et signature du demandeur :

Envoyez la demande à l'adresse courrier ci-dessous :

ACSJO - Josette LANET
78, chemin Nicol
31 200 TOULOUSE

Les informations contenues dans ce questionnaire sont exclusivement à usage des Amis des Chemins de Saint-Jacques en Occitanie qui s'engage à ne pas les transmettre à toutes personnes ou organismes étrangers à l'association.

Conformément à la loi « informatique et Liberté » du 6/1/1978 article 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données.